

# ALFinMotion

Dialoguer.Coopérer.Innover

## APPEL À CANDIDATURES/PARTICIPATIONS DATE BUTOIR : 22 Avril 2024 (23 h 59 CET)

### Des partenariats renforcés pour une région méditerranéenne plus diversifiée !

ALFinMotion réunit les leaders du Dialogue interculturel et autonomise les organisations de la Société civile afin de traiter les problématiques urgentes. Le programme ALFinMotion soutient financièrement les représentants de la région méditerranéenne, et promeut la collaboration en présentiel et les solutions interdisciplinaires.

Ce programme est constitué de quatre modules distincts. (PACK)

**Mobilité pour le partenariat** : Pour les organisations qui développent actuellement des propositions de projets, qui sont en recherche active de partenaires internationaux pour une collaboration ou la création d'un consortium, et qui souhaitent participer à des brainstormings communs et d'autres activités.

**Mobilité pour l'action** : Pour les organisations qui participent à des événements en présentiel autour du dialogue interculturel, tels que des ateliers, des débats, des formations, des prestations interculturelles, etc. et qui souhaitent enrichir ces événements en invitant des acteurs extérieurs, issus de différentes organisations autour de la Méditerranée.

**Mobilité pour la créativité** : Pour les organisations artistiques et créatives qui désirent accueillir des créateurs ou des artistes, afin de leur permettre de se détacher de leurs pratiques quotidiennes et d'explorer de nouveaux horizons. Pour ce module, les participants peuvent donner vie à leurs initiatives créatives, expérimenter de nouvelles idées et collaborer avec des pairs partageant les mêmes valeurs.

**Mobilité pour la connaissance** : Pour les organisations qui s'associent avec des pairs ou des institutions académiques afin de créer des produits de connaissance liés au dialogue interculturel. Ce module représente l'occasion de coproduire des connaissances intersectorielles dans la région euro-méditerranéenne.

**ALFinMOTION** renforce les partenariats d'égal à égal entre les organisations de la société civile et pérennise les Réseaux grandissants susceptibles d'apporter des réponses interculturelles aux défis actuels, en encourageant la coopération interdisciplinaire et intersectorielle.



## QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Les candidatures doivent être soumises par l'organisation (organisation hôte) qui recevra le représentant d'une organisation différente (organisation accueillie) pour une initiative conjointe de dialogue interculturel en face à face. L'organisation hôte peut bénéficier d'un soutien financier pour recevoir un ou deux représentant(s) de la société civile. Les organisations peuvent être membres ou non du réseau de la FAL. Si un candidat n'est pas membre, il lui est fortement recommandé d'adhérer à la FAL avant la date limite de cet appel. L'activité doit avoir lieu dans le pays où l'organisation hôte (le candidat) est basée.

Les candidatures doivent impliquer au moins deux organisations différentes (organisation hôte et organisation accueillie) provenant de rives complémentaires de la Méditerranée<sup>1</sup> [Hyperlien](#). Si le candidat (l'organisation hôte) a l'intention de collaborer avec deux organisations accueillies, celles-ci, en plus d'être issues de la rive complémentaire de la Méditerranée, doivent être basées dans des pays différents. Pour le Module créativité uniquement, l'organisation hôte peut poser sa candidature pour accueillir des personnes qui ne représentent pas une organisation. Dans ce cas, ces personnes doivent également être originaires de pays différents.

Dans de rares situations, la Fondation peut approuver des collaborations entre des organisations de la même rive de la Méditerranée, si l'objet et la valeur ajoutée des propositions de collaboration sont justifiés de manière claire et en détail.

Attention : Les organisations doivent être des personnes morales, enregistrées dans l'un des 43 pays du partenariat euro-méditerranéen([hyperlien](#)). En ce qui concerne les candidatures pour le Module créativité, les personnes mobilisées doivent avoir la nationalité d'un des 43 pays du partenariat euro-méditerranéen.

## APPEL OUVERT JUSQU'AU 22 Avril 2024 (23 h 59 CET)

Les candidatures — rédigées en anglais, français ou arabe — doivent être soumises avant le 22 Avril 2024, 23 h 59 CET via le formulaire de candidature en ligne uniquement. Les mobilités doivent avoir lieu à tout moment entre le 1er juillet 2024 et 31 décembre, en respectant les calendriers et les exigences de demande de visa. Le Secrétariat de la FAL fournira des lettres de soutien pour les soumissions sélectionnées. Le prochain appel ALF in Motion sera lancé en Juin 2024.

## COMMENT POSER VOTRE CANDIDATURE ?

Vous trouverez ci-dessous une brève description de chaque modalité de mobilité. Choisissez une modalité pour laquelle vous souhaitez poser votre candidature. Un même candidat ne peut pas soumettre plus d'une candidature de mobilité dans le cadre de cet appel. Les candidatures ne peuvent pas être soumises pour des activités qui sont déjà financées, en tout ou en partie, par la FAL.



Identifiez la ou les organisations potentielles à mobiliser (la page du réseau de la FAL peut aider à cet égard) et convenez de coopérer dans le cadre de la modalité de mobilité choisie.



Présentez votre formulaire de candidature (LIEN). Le texte ne peut être enregistré en tant que brouillon et il n'est pas possible d'effectuer la moindre modification une fois la candidature envoyée. Après la date limite, c'est la version la plus récente de la candidature qui sera traitée.

<sup>1</sup> **Catégorie 1 :** Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Palestine, Syrie, Tunisie et Turquie

**Catégorie 2 :** Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, République slovaque, Slovénie et Suède.



En cas de problèmes techniques ou de questions relatives à l'appel, veuillez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [ALFinMOTION.call@bibalex.org](mailto:ALFinMOTION.call@bibalex.org). Le secrétariat de la FAL répondra à vos questions lors de la session d'information et les mettra en ligne.



## ALLOCATIONS FORFAITAIRES PRÉÉTABLIES & MODALITÉ DE PAIEMENT

Les forfaits et la durée minimale des séjours pris en charge par la FAL pour chaque modalité sont les suivants :

| Mobilité Modalités | Nombre maximum de personnes mobilisées     | Durée minimale du séjour à l'étranger | Forfait par organisation accueillie | Valeur maximale du contrat |
|--------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Partenariat        | Jusqu'à 2 organisations de pays différents | 7 jours                               | 1 300 euros                         | 2 600 euros                |
| Action             | Jusqu'à 2 organisations de pays différents | 2 jours                               | 1 300 euros                         | 2 600 euros                |
| Créativité         | Jusqu'à 2 organisations de pays différents | 1 mois                                | 2 500 euros                         | 5 000 euros                |
| Connaissance       | Jusqu'à 2 organisations de pays différents | 7 jours                               | 1 500 euros                         | 3 000 euros                |

Aucun versement de préfinancement n'est prévu. Le montant du forfait sera transféré sur le compte bancaire de l'organisation hôte. Ces allocations seront libérées dès que les mobilités auront eu lieu, après réception et approbation des documents requis pour le rapport final. Sur demande, un préfinancement équivalent à 60% du montant forfaitaire pourra être dérogé. Dans ces cas, l'organisation hôte prendra en charge le coût estimé des virements bancaires, soit 120 euros, qui seront déduits de l'allocation forfaitaire. Les bénéficiaires doivent se conformer aux directives de la FAL en matière de communication et de visibilité lors de la mise en œuvre de l'initiative de dialogue interculturel ([hyperlien](#)).

### CALENDRIER INDICATIF

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>24/03/18</b>     | Lancement de l'appel  |
| <b>24/04/01</b>     | Session d'information en ligne (les détails seront publiés sur le site web de la FAL)                   |
| <b>24/04/22</b>     | Date-butoir pour la réception des candidatures de mobilité  |
| <b>24/05/06</b>     | Publication des résultats de la sélection   |
| <b>24/05/13</b>     | Signature des contrats  |
| <b>24/05/20</b>     | Réunion Zoom avec les organisations hôtes afin de partager les points communs                           |
| <b>24/07/01</b>     | Date à laquelle les initiatives interculturelles bénéficiaires de cet appel débuteront au plus tôt      |
| <b>24/12/31</b>     | Date à laquelle les initiatives interculturelles bénéficiaires de cet appel se termineront au plus tard |
| <b>Janvier 2025</b> | Réunion Zoom avec les organisations hôtes en vue de réaliser une évaluation ex post de l'appel          |

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection seront basés sur la qualité des projets de mobilité complets reçus. La priorité sera accordée aux candidatures qui abordent : a) la consolidation de la paix, la résolution des conflits, le vivre ensemble et la coexistence, les dynamiques inclusives et la désinformation b) où les organisations impliquées sont des membres de la Fondation Anna Lindh c) ainsi qu'aux candidatures dans lesquelles les organisations hôtes sont des membres de la FAL, d) qui n'impliquent pas de personnes mobilisées ayant déjà bénéficié du programme. Il convient d'observer un équilibre entre les régions et les pays en termes de genre, d'âge et de géographie. En ce qui concerne la procédure d'évaluation, les éléments suivants seront pris en considération :



- La pertinence des initiatives proposées en termes de Dialogue interculturel, comme indiqué dans chaque module (20 %).
- La valeur ajoutée de l'organisation ou des organisations impliquée(s) en rapport avec la mobilité proposée (20 %).
- La pertinence de l'expérience spécifique du/des bénéficiaire(s) et/ou de la/des personne(s) mobilisée(s) en rapport avec la mobilité proposée (30 %).
- La complémentarité de profil/d'expérience entre l'hôte et l'organisation ou les organisations bénéficiaire(s)/mobilisée(s) (30 %).

### DESCRIPTION DES MODALITÉS

Vous trouverez ci-dessous les descriptions détaillées des quatre modules. Si vous souhaitez poser votre candidature, suivez le lien (en rouge) vers le formulaire de candidature spécifique.



### La mobilité pour le partenariat

La durée minimale du séjour à l'étranger est de sept jours pour un maximum de deux bénéficiaires/personnes mobilisées de deux entités accueillies différentes qui doivent être basées dans des pays différents

Son objectif est d'encourager la formulation conjointe de propositions de projets de dialogue interculturel à soumettre à un donateur national ou international préalablement identifié. Les propositions de projet doivent être directement liées à des aspects concrets du dialogue interculturel et répondre à des besoins spécifiques identifiés au niveau local, national ou régional. La FAL donnera la priorité aux propositions de projets ayant des approches innovantes et orientées vers la jeunesse, l'égalité des genres, l'éducation aux médias et le changement climatique ou l'inclusion sociale. **Posez votre candidature ici :** [\[hyperlien\]](#)

**Éléments requis pour le rapport final :** Les billets d'avion, ou d'autres moyens de transport, nominatifs, un minimum de trois photos de haute qualité prises lors de moments forts de la mobilité, la note de synthèse de la proposition de projet contenant au moins les éléments suivants : résumé, description et pertinence de la proposition, rédigée selon le modèle, et le rapport d'évaluation en ligne fourni par le Secrétariat de la FAL.

### La mobilité pour l'action

La durée minimale du séjour à l'étranger est de deux jours pour un maximum de deux bénéficiaires/personnes mobilisées de deux entités accueillies différentes qui doivent être basées dans des pays différents

Son objectif est de soutenir la participation active de différents types d'acteurs à des initiatives de dialogue interculturel en face à face, menées par l'organisation hôte. Le nombre de bénéficiaires/personnes mobilisées ne doit pas dépasser 20 % des participants à l'initiative interculturelle proposée. **Posez votre candidature ici :** [\[hyperlien\]](#)

**Éléments requis pour le rapport final :** Les billets d'avion, ou d'autres moyens de transport, nominatifs, un minimum de trois photos de haute qualité prises lors de moments forts de la mobilité, le(s) support(s) de communication et le contenu audiovisuel créés, la/les feuille(s) de participation, les articles rédigés selon les directives de la section Actualités du Réseau du site web de la FAL [\[hyperlien\]](#) et le rapport d'évaluation en ligne fourni par le Secrétariat de la FAL.

### La mobilité pour la créativité

La durée minimale du séjour à l'étranger est d'un mois pour un maximum de deux bénéficiaires/personnes mobilisées qui doivent être basées dans des pays différents

Cette modalité invite les agents créatifs de l'espace euro-méditerranéen issus de différents secteurs et disciplines à créer ensemble des initiatives culturelles/créatives en lien avec le Dialogue interculturel. L'organisation hôte doit fournir au(x) bénéficiaire(s)/personne(s) mobilisée(s) l'espace et les moyens nécessaires pour travailler. Les productions créatives pourraient être présentées dans les locaux du Secrétariat de la FAL à Alexandrie et/ou dans d'autres pays après accord avec les membres de la FAL potentiellement concernés des Réseaux nationaux de la société civile. La FAL se réjouit particulièrement des initiatives qui impliquent spécifiquement les communautés de migrants, qui encouragent l'engagement social ou qui ont un objectif de sensibilisation. **Posez votre candidature ici :** [\[hyperlien\]](#)

**Éléments requis pour le rapport final :** Les billets d'avion, ou d'autres moyens de transport, nominatifs, un minimum de trois photos de haute qualité prises lors de moments forts de la mobilité, le(s) support(s) de communication et le contenu audiovisuel créés, la/les feuille(s) de participation, les articles rédigés selon les



directives de la section Actualités du Réseau du site web de la FAL [hyperlien] et le rapport d'évaluation en ligne fourni par le Secrétariat de la FAL.

### La mobilité pour la connaissance

La durée minimale du séjour à l'étranger est de sept jours pour un maximum de deux bénéficiaires/personnes mobilisées de deux entités accueillies différentes qui doivent être basées dans des pays différents

Son objectif est de créer des tandems avec des organisations de la société civile et des institutions de recherche/universitaires (groupes de réflexion, centres de recherche spécialisés ou universités) afin de produire ensemble de la connaissance intersectorielle/transfrontalière sur des aspects pertinents du dialogue interculturel. La FAL conserve la copropriété des droits de publication et de propriété intellectuelle du produit final de la connaissance. La préférence sera donnée aux projets soumis liés à la production de nouvelles méthodologies, aux approches innovantes ou aux documents analytiques/propositionnels. **Posez votre candidature ici :** [hyperlien]

**Éléments requis pour le rapport final :** Les billets d'avion, ou d'autres moyens de transport, nominatifs, un minimum de trois photos de haute qualité prises lors de moments forts de la mobilité, le produit de connaissance final, une synthèse rédigée et publiée selon les directives du Centre de Ressources pour le Dialogue interculturel de la FAL [hyperlien] et le rapport d'évaluation en ligne fourni par le Secrétariat de la FAL.

### CONTEXTE

La Fondation euro-méditerranéenne Anna-Lindh pour le Dialogue entre les cultures, la FAL (<https://www.annalindhfoundation.org>), a été créée en 2005 et son siège est situé à Alexandrie en Égypte. La Fondation, qui s'inspire de l'héritage d'Anna Lindh, vise à encourager le dialogue interculturel au sein de sa mission de soutien des sociétés inclusives dans lesquelles la diversité est célébrée et la voix de chacun est prise en compte. En promouvant la paix, la justice et des partenariats solides, la Fondation Anna Lindh s'efforce de créer un monde où les personnes de différents horizons vivent en harmonie grâce à des échanges interculturels ouverts et riches.

La Fondation Anna Lindh réunit des organisations, des institutions, des responsables politiques et d'autres acteurs du changement présents dans les pays euro-méditerranéens afin de favoriser le dialogue et la coopération. Les peuples se rencontrent, apprennent et collaborent par le biais des projets et des initiatives de la Fondation dans différents domaines afin de les autonomiser et de créer une chaîne de changement positif qui touche davantage de vies et de communautés. Ses actions s'appuient sur ses deux principaux organes : Ses Réseaux nationaux d'organisations de la Société civile qui comptent plus de 4 500 membres et les 43 États membres de son Conseil des Gouverneurs.

### CADRE ET DOTATION FINANCIÈRE

Ce programme est développé dans le cadre de la subvention d'action NDICI-GEO-NEAR/2022/434-371. Le montant total indicatif alloué au présent appel est de 95 000 euros. Le Secrétariat de la FAL se réserve le droit de ne pas verser l'ensemble des fonds disponibles.



